

## **PROCÈS-VERBAL**

Le conseil de la Ville de Macamic siège en séance ordinaire ce 3 mai 2021, à 18 h 45, par vidéoconférence ZOOM à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Manon Morin, Laurie Soulard, Suzie Domingue et Ghislain Brunet,. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence ZOOM la directrice générale et secrétaire-trésorière, Évelyne Bruneau, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absences motivées : Patrick Morin et Mathieu Bellerive

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 18 h 45.

2021-05-104

### **2. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS – COVID-19**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 489-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 mai 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux le modifie ou y mette fin;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ZOOM;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu unanimement :

QUE : Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ZOOM.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-105

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

## ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS – COVID-19**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2021;
- 5. TRÉSORERIE**
  - 5.1 Approbation des comptes à payer :
    - Liste des comptes au montant de 254 035,19 \$
    - Liste des salaires au montant de 61 506,98 \$
- 6. CORRESPONDANCE**
  - 6.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2021;
  - 6.2 Dons, commandites et partenariats;
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 8. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**
  - 8.1 Adoption du règlement No 21-314 abrogeant le règlement numéro 18-261 décrétant une dépense de 244 539 \$ et un emprunt de 244 539 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2017;
  - 8.2 Nomination d'agents de stationnement au Centre St-Jean de Macamic;
  - 8.3 Soumission pour l'achat d'un photocopieur;
  - 8.4 Soumission pour l'installation et l'achat d'équipement pour la téléphonie IP;
  - 8.5 Statistique Canada – Recensement 2021;
  - 8.6 Réclamation – incident 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colombourg;
  - 8.7 Adoption de la « Politique électrification des véhicules et équipements;
  - 8.8 Tolérance à Ilec Industries pour l'installation de roulotte de chantier et toilette;
  - 8.9 Personnes autorisées à travailler sur l'uniformisation des règlements concernant les nuisances et la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
  - 8.10 Autorisation pour la conclusion d'un contrat pour les services d'un consultant en ressources humaines;
  - 8.11 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 19-283 sur la gestion contractuelle;
  - 8.12 Demande à la MRC d'Abitibi-Ouest pour une collaboration pour le dossier des garderies;
  - 8.13 Représentant de la Ville de Macamic au sein du conseil d'administration de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest;

- 9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 9.1 Résiliation du contrat de service professionnel avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi;
- 9.2 Demande de dérogation mineure – Lot 4 049 185;
- 9.3 Correction demande dérogation mineure – Lot 4 729 081;
- 9.4 Représentants – Demande à portée collective (CPTAQ);
- 9.5 Échantillonnage – Eau du lac Macamic;
- 10. TRAVAUX PUBLICS**
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 12. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 12.1 Signataires pour le protocole d'entente pour les services professionnels en traitement des eaux ;
- 12.2 Octroi d'un mandat à SNC-LAVALIN pour le projet d'instrumentation et contrôle à l'usine de filtration d'eau potable ;
- 13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 14. RAPPORT DES COMITÉS**
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 16. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DE SERVICES**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

#### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux. Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et renoncent à sa lecture.

2021-05-106

#### **4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021**

---

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2021 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## 5. TRÉSORERIE

2021-05-107

### 5.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Les listes suivantes soient acceptées :

- Liste des comptes au montant de 254 035,19 \$;
- Listes des salaires au montant de 61 506,98 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## 6. CORRESPONDANCE

### 6.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS D'AVRIL 2021

La directrice générale et la mairesse donnent des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2021.

### 6.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

Aucun.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun.

## 8. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2021-05-108

### 8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 21-314 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-261 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 244 539 \$ ET UN EMPRUNT DE 244 539 \$ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

Attendu que conformément à la loi, un avis de motion et le dépôt du projet du règlement No 21-314 ont été préalablement donnés lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021 avec dispense de lecture.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

QUE : Le règlement No 21-314 «Règlement abrogeant le règlement numéro 18-261 décrétant une dépense de 244 539 \$ et un emprunt de 244 539 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2017» soit adopté.

QUE : Le règlement soit consigné dans le livre des règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-109

**8.2 NOMINATION D'AGENTS DE STATIONNEMENT AU CENTRE ST-JEAN DE MACAMIC**

Attendu que le conseil municipal peut autoriser des personnes désignées à délivrer des constats d'infraction au Centre St-Jean de Macamic;

Attendu que ces personnes relèvent du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que de nouveaux employés sont entrés en poste et d'autres ont quittés;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic désigne Nancy Poirier, Diane Croisetière, Anne-Julie Bélanger et Karine Duquette à émettre lesdits constats.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-110

**8.3 SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR**

Soumissions reçues :

XEROX	Achat	8 720 \$ plus taxes
Canon	Achat	11 465 \$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de XEROX au montant de 8 720 \$ plus taxes pour l'achat d'un photocopieur Xerox C8170 avec un contrat de service au taux fixe pour cinq (5) ans comme suit :

**Volume**

Noir : 0,0068 \$  
Couleur : 0,0530

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-111

**8.4 SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA TÉLÉPHONIE IP**

Soumissions reçues :

Les Entreprises Combinées	10 325 \$ plus taxes
---------------------------	----------------------

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Les Entreprises Combinées au montant de 10 325 \$ plus taxes pour l'installation et l'achat d'équipements pour la téléphonie IP dans tous les immeubles appartenant à la Ville de Macamic, avec des frais mensuels pour 5 lignes de 125 \$ par mois plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-112

**8.5 STATISTIQUE CANADA – RECENSEMENT 2021**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca) . Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

Adoptée à l'unanimité de conseillères et des conseillers.

2021-05-113

**8.6 RÉCLAMATION – INCIDENT 2<sup>E</sup>-ET-3<sup>E</sup> RANG DE COLOMBOURG**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic verse un montant de 125,48 \$ à madame Rose-Anne Caouette à titre de dédommagement pour l'incident survenu le 28 mars 2021 sur le chemin du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colomboug.

QUE : La directrice générale, Evelyne Bruneau soit autorisée à signer conjointement avec madame Rose-Anne Caouette une quittance totale et finale pour ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-114

**8.7 ADOPTION DE LA « POLITIQUE ÉLECTRIFICATION DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS »**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Politique électrification des véhicules et équipements soit adoptée.

QUE : La politique soit consignée dans le registre des politiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-115

**8.8 TOLÉRANCE À ILEC INDUSTRIES POUR  
L'INSTALLATION DE ROULOTTE DE CHANTIER ET  
TOILETTE**

---

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QU' : Étant donné la pandémie de la COVID-19 et des mesures sanitaires exigés par Santé Canada, la Ville de Macamic accorde à Ilec Industries une tolérance pour l'installation de roulotte de chantier (salle à manger) et de toilette temporaire sur le terrain situé au 30, 8<sup>e</sup> Avenue Est, Macamic puisqu'il manque d'espace dans son bâtiment existant pour que ses employés puissent respecter la distanciation requise et exiger en milieu de travail

QUE : Cette tolérance est valide jusqu'au 31 décembre 2021 avec reconduction au besoin.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-116

**8.9 PERSONNES AUTORISÉES À TRAVAILLER SUR  
L'UNIFORMISATION DES RÈGLEMENTS  
CONCERNANT LES NUISANCES ET LA SÉCURITÉ,  
LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

---

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic autorise la mairesse, Lina Lafrenière et la directrice générale, Evelyne Bruneau à débiter le travail sur l'uniformisation des règlements concernant les nuisances et la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics avec les autres municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-117

**8.10 AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UN  
CONTRAT POUR LES SERVICES D'UN CONSULTANT  
EN RESSOURCES HUMAINES**

---

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la directrice générale, Evelyne Bruneau à conclure un contrat pour les services d'un consultant en ressources humaines, pour un montant maximum de 25 000 \$ et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-118

**8.11 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
19-283 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

---

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Manon Morin, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le

règlement No 21-315 modifiant le règlement numéro 19-283 sur la gestion contractuelle, avec dispense de lecture.

### **Dépôt du projet de règlement**

La conseillère Manon Morin dépose et présente le projet de règlement qui vise à modifier le règlement numéro 19-283 sur la gestion contractuelle afin d'y ajouter les mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec tel que prévu à la loi 67 et d'assurer leur adéquation avec les accords intergouvernementaux de libéralisation des marchés publics dans un contexte de pandémie de la COVID-19 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-119

### **8.12 DEMANDE À LA MRC D'ABITIBI-OUEST POUR UNE COLLABORATION POUR LE DOSSIER DES GARDERIES**

Considérant que le Québec traverse une crise dans la création et l'offre de places en service de garde éducatif à l'enfance;

Considérant qu'environ 51 000 enfants sont en attente d'une place en service de garde sur la place 0-5 partout au Québec;

Considérant la disparition de plus de 7 000 places en raison de la pandémie;

Considérant que plus de 24 000 places en milieu familial régies et subventionnées sont sans aucune intervenante pour offrir le service;

Considérant que la Ville de Macamic croit que les services de garde sont essentiels pour la conciliation travail-famille-études, l'égalité hommes-femmes ainsi que le développement économique et régional;

Considérant qu'à Macamic il y a 75 enfants en attente d'une place pour CPE et la fermeture de 4 milieux familiaux.

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QU' : Une demande soit envoyée à la MRC d'Abitibi-Ouest afin d'avoir une collaboration pour le dossier des garderies.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2021-05-120

### **8.13 REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MACAMIC AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST**

Attendu que le siège de représentant du secteur de l'Est au conseil d'administration de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest est vacant;

Attendu que la corporation demande à chaque municipalité de ce secteur ayant des candidats à présenter qu'elle le fasse avant le 8 juin 2021;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et unanimement résolu et adopté :

**Que :** Le conseil municipal propose la candidature de monsieur Daniel Rancourt en tant que représentant pour la Ville de Macamic au sein du conseil d'administration de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## 9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-05-121

### 9.1 RÉSILIATION DU CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNELS AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI

Considérant que les besoins de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi sont plus grands;

Considérant que la Ville n'a pas l'expertise pour la gestion des ressources humaines en foresterie et le manque d'effectif;

Considérant que la Ville manque de locaux pour répondre aux besoins de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

**QUE :** La Ville de Macamic entérine la décision du conseil prise le 14 avril 2021, afin de faire parvenir une lettre à monsieur Alain Shink, président de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi l'informant que la Ville procède à la résiliation du contrat de service professionnels le 15 juillet 2021 en respect à l'article 11 du contrat, et ce, sans pénalités ni versement de dommages et intérêts.

**QU' :** Après le 15 juillet 2021, les ajustements nécessaires seront effectués s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-122

### 9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 049 185

Attendu que suite à la déclaration d'état d'urgence sanitaire, le conseil de la Ville de Macamic a adopté la résolution No 2020-06-159, modifiant la procédure du traitement des demandes de dérogation mineure tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033, qui consiste à obtenir les commentaires des citoyens afin que ces derniers ne soient pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires par écrit;

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication conformément au règlement No 18-258 de la Ville de Macamic le 15 avril 2021, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 646, Route 111 Ouest, portant le numéro de lot 4 049 185 du cadastre du Québec;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande et après analyse de cette dernière, le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété située au 646, Route 111 Ouest, lot 4 049 185, soit acceptée de la façon suivante :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (gazebo) sur le patio existant avec un espace libre entre le gazebo et le bâtiment principal (résidence) de 0,05 mètre au lieu de 2,5 mètres, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic;

QUE Cette dérogation deviendra caduque si le bâtiment a perdu 50 % ou plus de sa valeur portée au rôle d'évaluation par vétusté, par incendie ou si ce bâtiment est devenu dangereux pour les personnes ou s'il est autrement endommagé, il ne pourra alors être reconstruit et occupé qu'en conformité avec les exigences des règlements d'urbanisme applicable lors de la reconstruction ou faire l'objet d'une nouvelle demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-123

### 9.3 **CORRECTION À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 729 081**

Attendu que suite à la déclaration d'état d'urgence sanitaire, le conseil de la Ville de Macamic a adopté la résolution No 2020-06-159, modifiant la procédure du traitement des demandes de dérogation mineure tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033, qui consiste à obtenir les commentaires des citoyens afin que ces derniers ne soient pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires par écrit;

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication conformément au règlement No 18-258 de la Ville de Macamic le 15 mars 2021, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 590, chemin de Ceinture du Lac, Macamic, portant le numéro de lot 4 729 081 du cadastre du Québec;

Attendu que suite à de nouveaux éléments concernant la vocation du bâtiment secondaire détaché (hangar) et après discussion, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont apportés des corrections à la demande de dérogation mineure du lot 4 729 081 et demande à la Ville de Macamic d'apporter des correctifs à la résolution 2021-04-093;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété située au 590, chemin de la Ceinture du Lac Macamic, lot 4 729 081, soit acceptée de la façon suivante :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (hangar) en remplacement des bâtiments secondaires détachés existants avec une hauteur maximale des murs à 5,18 mètres au lieu de 3,1 mètres tels que décrits au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic et avec une superficie maximale totale de 371,75 mètres carrés étant donné qu'il n'y a aucune restriction de superficie au sol pour ce type d'utilisation.

QUE : Cette dérogation deviendra caduque si le bâtiment a perdu 50 % ou plus de sa valeur portée au rôle d'évaluation par vétusté, par incendie ou si ce bâtiment est devenu dangereux pour les personnes ou s'il est autrement endommagé, il ne pourra alors être reconstruit et occupé qu'en conformité avec les exigences des règlements d'urbanisme applicable lors de la reconstruction ou faire l'objet d'une nouvelle demande de dérogation mineure.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution 2021-04-093 adoptée le 6 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2021-05-124

**9.4 REPRÉSENTANTS – DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (CPTAQ)**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic nomme la mairesse, Lina Lafrenière et Annick Gaudet, inspectrice municipale afin d'intégrer le groupe de discussion avec les représentants de la MRC d'Abitibi-Ouest du Volet 2 « Îlot déstructuré » de notre territoire dans le cadre de la demande à portée collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-125

**9.5 ÉCHANTILLONNAGE – EAU DU LAC MACAMIC**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise à verser un montant de 600 \$ afin de procéder à des prélèvements d'échantillonnage d'eau du lac Macamic pour deux (2) stations, et ce pour les trois (3) prochaines années étant donné que le MELCC assumera 75 % des prévus au RSVL et ainsi se prévaloir d'une économie de 75%.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**10. TRAVAUX PUBLICS**

**11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**12. HYGIÈNE DU MILIEU**

2021-05-126

**12.1 SIGNATAIRES POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN TRAITEMENT DES EAUX**

---

Attendu que certaines municipalités ont sollicité la collaboration de la Ville de Macamic pour le prélèvement d'échantillons d'eau;

Attendu que ces ententes n'auront pas pour effet d'engager la responsabilité de la Ville de Macamic en ce qui concerne le traitement des eaux des municipalités concernées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière et la directrice générale, Evelyne Bruneau soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Macamic une entente de services pour l'opérateur et/ou technicien en traitement des eaux avec les municipalités suivantes :

- Municipalité de Palmarolle;
- Municipalité de Chazel;
- Municipalité de Gallichan;
- Municipalité de Taschereau.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-05-127

**12.2 OCTROI D'UN MANDAT À SNC-LAVALIN POUR LE PROJET D'INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE**

---

Considérant que la Ville avait déjà octroyé un mandat à la firme SNC-Lavalin pour la conception ainsi que les plans et devis du projet original de modernisation de l'instrumentation et contrôle de l'usine de filtration d'eau potable en 2020;

Considérant que suite à l'appel d'offres publiques effectuées par la Ville, les coûts de la seule soumission reçue étaient beaucoup plus élevés que l'estimation originale détaillée des coûts;

Considérant que la Ville a complètement revu et modifié son projet afin de diminuer les coûts, mais toujours en répondant aux lois & règlements provinciaux ainsi qu'à ses besoins essentiels pour le bon fonctionnement de l'usine de filtration;

Considérant que la firme SNC-Lavalin a déjà une excellente connaissance du dossier et des besoins de la Ville;

Considérant que de continuer à utiliser les services professionnels de la firme SNC-Lavalin est plus avantageux pour les besoins de la Ville dans la suite de ce projet;

Considérant que les services requis de la firme SNC-Lavalin (mise en plan, programmation, mise en service et support) découlent directement de la conception originale et des modifications apportées à celui-ci par la Ville et la firme;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic octroie le mandat d'ingénierie (mise en plan, programmation, mise en service et support) pour le projet d'instrumentation & contrôle à l'usine de filtration d'eau potable pour un montant total de 36 540 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

### **13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURES**

La mairesse, Lina Lafrenière informe les membres du conseil des subventions qui nous ont été accordées en 2021 (+/- 104 000 \$) pour divers projets de loisirs et de subventions salariales pour étudiant.

### **14. RAPPORT DES COMITÉS**

La mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères, Laurie Soulard et Suzie Domingue, font un rapport de leurs comités respectifs.

### **15. AFFAIRES NOUVELLES**

### **16. INFORMATION DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DE SERVICE**

La directrice générale, Évelyne Bruneau, fait un rapport des différents dossiers en cours.

### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question.

2021-05-128

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 20.

ADOPTÉ.

---

Lina Lafrenière

---

Évelyne Bruneau  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Lina Lafrenière  
Mairesse